

PUBLIC CONCERNE :

L'inscription d'une personne implique que l'entreprise ait analysé et validé les besoins du bénéficiaire
Personnel d'encadrement technique

PREREQUIS :

L'entreprise s'est assurée que le bénéficiaire réponde au(x) prérequis suivant(s) :

- Être majeur
- Aptitude médicale avec suivi renforcé (tous les 2 ans)

PERSONNE EN SITUATION DE HANDICAP :

Toute personne inscrite faisant l'objet d'un handicap sur le bulletin d'inscription bénéficiera d'un entretien téléphonique, avant la formation, pour valider la faisabilité de son accueil ou l'aménagement à prévoir au vu du handicap déclaré.

DUREE ET PLACES DISPONIBLES :

1 jour / 7 heures

Horaires : 9h00 – 12h30 / 13h30 -17h00

8 personnes maximum

PROFIL DE L'INTERVENANT :

Formation sous traitée à Jean Pierre DUCROCQ sur sa plateforme pédagogique de Villeneuve le roi et référencé dans notre système qualité (expertises pédagogique et technique).

MOYENS ET METHODES PEDAGOGIQUES :

- Salle de formation adaptée.
- Plate forme pédagogique amiante SS4
- Exposé didactique, démonstrations.
- Exploitation individuelle et démonstration de chacun.
- Remise d'un fascicule à chaque stagiaire.

TARIF - LIEU DE STAGE – DELAI D' ACCES :

Tarif Inter-entreprises : nous consulter

Tarif Intra entreprise : nous consulter

Lieu en Inter-entreprises : Villeneuve le roi 94

Dates : cf planning de nos stages Inter à Lisses

Délai d'accès : 10 jours avant le début de formation

(demande urgente : nous contacter)

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES :

EPI amiante SS4 mis à disposition pour chaque participant lors de formation

Votre contact :

Tel : 01 80 85 65 05

info.a3formationsecu@gmail.com

Objectifs :

A l'issue de cette formation, les participants devront :

- Connaître les opérations spécifiques pouvant entraîner la libération de fibres d'amiante et les niveaux d'exposition induits.
- Connaître les principes de réduction de production et d'émission de poussière d'amiante. Sur la base de l'évaluation des risques, établir, faire appliquer ou appliquer un mode opératoire s'intégrant dans un plan de prévention ou un PPSPS.
- Définir les procédures adaptées aux interventions sur des matériaux contenant de l'amiante et les modes opératoires à intégrer dans un plan de prévention ou un PPSPS.
- Appliquer les procédures opératoires pour la préparation, la réalisation, la restitution des chantiers et les procédures de contrôle en cours de chantier lors d'intervention en présence de matériaux contenant de l'amiante.
- Connaître les principes généraux de ventilation et de captage des poussières à la source
- Connaître la réglementation relative à l'élimination et au transport des déchets amiantés
- Connaître les exigences de la réglementation relative à l'interdiction de l'amiante et des autres risques afférents aux interventions sur les matériaux amiantés

Contenu du stage :

Ouverture de stage, prise de contact avec les stagiaires, présentations.

Formation théorique :

- Caractéristiques et propriétés de l'amiante et ses effets sur la santé
- Régions à terrains amiantifères.
- Les exigences de la réglementation
- Interdiction de l'amiante
- Prévention du risque pour les interventions
- Protection des travailleurs
- Élimination des déchets amiantés
- Dispositions pénales encourues par l'employeur
- Exigences du Code de la santé
- Obligations des propriétaires.
- Les documents administratifs
- Repérage et diagnostique
- Obligations des armateurs
- Analyse critique des documents pour évaluer les risques.
- Identification de l'amiante
- Produits et dispositifs
- Modalités d'identification
- Rapports de repérages et diagnostics
- Produits ou procédés de substitution à l'amiante
- Obligations du donneur d'ordre.
- La gestion des déchets Conditionnement, étiquetage, stockage, évacuation et élimination des déchets.
- Les actions à mener avant les interventions
- Evaluation des risques et ses résultats
- Notices de postes
- Choix des méthodes de travail.
- Les procédures et méthodes d'intervention

MODALITES D'EVALUATION DE LA FORMATION ET VALIDATION DES ACQUIS :

- Test de connaissance théorique (QCM)
- Contrôle continu pour la partie pratique
- Suivi des objectifs de la formation et de la compréhension des stagiaires par le formateur.
- Evaluation à chaud de la satisfaction des stagiaires.
- Une attestation de fin de formation sera remise au participant précisant s'il a acquis ou non les compétences visées.
- Une feuille d'émargement ainsi qu'une attestation de présence et de réalisation seront délivrées à l'employeur.
- Une attestation de compétence amiante sera remise à l'employeur pour les participants ayant satisfait aux tests théoriques et pratiques

CONDITIONS DE REUSSITE :

- Le programme, la convocation, le plan d'accès et le règlement intérieur devront être remis au stagiaire avant la formation et devront être lus par l'intéressé.
- Le stagiaire s'engage à participer à la totalité de la formation de manière active et constructive.
- Le dirigeant d'entreprise s'engage à assurer le suivi et la mise en œuvre des acquis de la formation auprès de son collaborateur après la formation.

Formation théorique : suite

- Procédures pour la protection des travailleurs et de l'environnement
- Méthodes de réduction d'émission de fibres d'amiante
- Procédures de contrôle de l'empoussièremment
- Suivi des expositions
- Procédures de décontamination
- Traçabilité des opérations
- Situations d'urgence et anormale
- Procédures de gestion des déchets.
- Les protections collectives et individuelles
- Choix, utilisation, maintenance et entretien des équipements de protection collective
- Limites d'efficacité Consignes d'utilisation, de maintenance et de remplacement à faire appliquer.
- La gestion des déchets
- Procédures de conditionnement, d'étiquetage, de stockage, d'évacuation et d'élimination des déchets.
- Faire appliquer l'ensemble des procédures et méthodes aux encadrants de chantier et opérateurs.

Formation pratique:

- Les produits et dispositifs susceptibles de contenir de l'amiante
- Les modalités d'identification des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante
- Les limites d'efficacité des EPI, y compris les facteurs de protection assignés, et les durées de port en continu recommandées
- Les opérations spécifiques de l'activité exercée pouvant entraîner la libération de fibres d'amiante et les niveaux d'exposition et d'empoussièremment induits
- Les principes généraux de ventilation et de captage des poussières à la source et/ou être capable de faire appliquer et/ou d'appliquer les principes de ventilation et de captage des poussières à la source
- Sur la base de l'évaluation des risques,
 - Être capable d'établir un mode opératoire s'intégrant, selon les cas, dans un plan de prévention ou un PPSPS et/ou de le faire appliquer et/ou de l'appliquer
 - Être capable de définir et/ou de faire appliquer et/ou d'appliquer les procédures recommandées pour les interventions sur des matériaux contenant de l'amiante

Votre contact :

Tel : 01 80 85 65 05

Info.a3formationsecu@gmail.com